Plan CVC Niveau 1

1 : 50

Fonds de plans utilisés :

0.00 Bât :

LÉGENDE RÉSEAUX

RÉSEAUX AÉRAULIQUES :

- -EXT- : Air extrait
- -AN- : Air neuf
- -REP- : Air repris
- -AS- : Air soufflé
- -COMP- : Compensation
- -CF- : Conduit de fumées
- -EXC- : Extraction cuisines
- -IND- : Induction
- -REJ- : Rejet
- -DES-AN- : Ventilation basse désenfumage
- -DES-EXT- : Ventilation haute désenfumage
- -VB- : Ventilation basse
- -VH- : Ventilation haute
- -VMC- : VMC

RÉSEAUX PLOMBERIE :

- AC : Air comprimé
- AM : Air médical
- BCL : Bouclage
- ECS : Eau chaude sanitaire
- EFA : Eau froide adoucie
- EFN : Eau froide non potable
- EFS : Eau froide sanitaire
- GAZ : Gaz
- OXY : Oxygène
- PREC : Primaire ECS
- VIDE : Vide

ÉTIQUETTES RÉSEAUX :

BCL cu322:19 Axe:3.00

- Abréviation réseau
- Matériau : carb : acier carbone ; inox : acier inoxydable ; cu : cuivre ; fon : fonte ; multc : tube multicouche ; pe : tube polyéthylène ; pvcpr : PVC pression ; pvc : tube PVC évacuation ; ac : acier
- Épaisseur d'isolation extérieure
- Revêtement intérieur si annoté "i"
- Diamètre extérieur / section
- Altimétrie en mètres :
  - Axe : altimétrie de l'axe par rapport au sol du niveau courant
  - Aic : arase inférieure du calorifuge par rapport au sol du niveau courant
  - Axe0 : altimétrie de l'axe par rapport au 0 du bâtiment
  - Ai0 : arase inférieure du calorifuge par rapport au 0 du bâtiment

RÉSEAUX CHAUFFAGE / RAFRAICHISSEMENT :

Réseau aller => trait continu
Réseau retour => trait en pointillés

- CO : Change over
- CH : Chauffage
- EG : Eau glacée
- FR : Fluides frigorigènes
- PR : Panneaux rayonnants
- PLCH : Plancher chauffant
- PRCH : Primaire chauffage
- PREG : Primaire eau glacée
- SOL : Primaire solaire
- TCST : Température constante

RÉSEAUX GRAVITAIRES :

- CDN : Condensats
- EP : Eaux pluviales
- EU : Eaux usées
- EUG : Eaux usées grasses
- EV : Eaux vannes
- VP : Ventilation primaire

AUTRES :

- : Habillage coupe-feu

CODIFICATION MATÉRIEL :

CH	: Chaudière à gaz
GF	: Groupe de production Eau glacée
ECH	: Echangeur à plaques
RAD	: Radiateur
PR	: Panneau rayonnant
CPC	: Collecteur plancher chauffant
RA	: Rideau d'air
V	: Vanne
V2V	: Vanne 2 voies
V3V	: Vanne 3 voies
TA	: Vanne de réglage
UTA	: Unité de traitement d'air
BAT	: Batterie de chauffage
CTA	: Centrale de traitement d'air
VE	: Ventilateur
D	: Diffuseur
BA	: Bouche
BAR	: Bouche autoréglable
BCF	: Bouche coupe-feu
G	: Grille
H	: Hotte
VB	: Ventilation basse désenfumage
VH	: Ventilation haute désenfumage
VT	: Volet tunnel
CCF	: Clapet coupe feu
CF	: Cartouche coupe feu
R	: Registre
RM	: Registre motorisé
MR	: Module de régulation
PAS	: Piège à son
REG	: Régulation
BEC	: Ballon ECS
PH	: Paillasse humide
SO	: Sorbone
LM	: Lave main
VD	: Vidoir
LV	: Lavabo
DO	: Douche
SS	: Siphon de sol
URI	: Urinoir
BS	: Bati support
WC	: WC
T	: Trappe de maintenance

REAMENAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL CNED & CANOPE
-
3 allée Antonio Machado
31051 TOULOUSE

ENZO & ROSSO

CANOPÉ
LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

CNED

CVC01
DCE

Implantation CVC / Plomberie
R+1

Ind. : 0
ECHELLE : 1/50 JEAN
DATE : 03/10/2025

MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage
RESEAU CANOPE - CNED
Contact MOA
Adjoint entrer du Client

Bureau de contrôle / BTP CONSULTANTS
Contact : Noémie PERSONNE

SPS/ BTP CONSULTANTS
Contact : Rolando POSTIGA

MAITRISE D'OEUVRE

ENZO & ROSSO
Nathalie ESTIVAL
113 boulevard de Lamasquère
31600 MURET
05 34 46 19 48
06 81 20 18 27
nathalie.estival@enzo-rosso.fr

BUREAU D'ETUDE
SETES
Contact : Laurence KRAMM
14 avenue des Tilleuls
Quartier Arsenal
65000 TARBES
06 75 21 21 94
lk.setes@setes.fr

BUREAU D'ETUDE COURANTS FORTS / ABLES
SETES
Contact : Joël FOGGIATO
14 avenue des Tilleuls
Quartier Arsenal
65000 TARBES
06 70 53 96 60
jf.setes@setes.fr

BUREAU D'ETUDE CVC
SETES
Contact : Christophe DECAIX
14 avenue des Tilleuls
Quartier Arsenal
65000 TARBES
06 43 18 44 29
cd.setes@setes.fr

BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE
GAMBA
Contact : Aymeric MAZE
163 rue Colombier
31670 Labège
06 28 41 04 67
aymeric.maze@gamba.fr

Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être demandeurs utilisés pour réaliser la construction
Le niveau ±0.00 du bâtiment est défini à la cote NGF : -
Article 13 et 14 de l'arrêté du 26 juin 2023 fixant les modalités d'application de la réglementation environnementale RE2020